



**Harmonisation des horaires :**

La Ferté sous Jouarre	Meaux
Fontainebleau	Pontault Combault
Melun	Le Plessis Tréville
Joinville Le Pont,	Ivry Sur seine Jeanne Hachette
Lagny sur Marne	Coulommiers



**Virginie NOIROT**  
Élue CSE  
Secrétaire CSEC  
06 64 76 01 63



**Guy TRICONE**  
Élu CSE  
Membre CSSCT  
06 64 76 01 63



**Véronique DONNADIEU**  
Élue CSE  
Membre CSSCT  
06 83 33 13 10



**Thierry BLARY**  
RS au CSE  
DSR CFDT  
06 51 04 72 81



**Isabelle MARISCAL**  
Elue CSE  
Membre CSSCT  
06 07 73 05 75



**Éric HIPPOLYTE**  
Élu CSE  
Membre CSSCT  
06 98 90 19 25



**Véronique FAURE**  
Élue CSE  
Membre CSSCT  
06 98 90 19 25

Notre dernier tract du mois d'avril vous informait de la constitution le 26 avril d'une commission ad' hoc dont la mission consistait à entendre et récolter les avis des salariés des 10 agences ci-dessus concernant le changement d'horaire décidé par la direction. Ces agences avaient la particularité d'être soumises à des horaires variables, sans qu'ils soient appliqués, et alors même que les salariés ignoraient son existence !

Cette commission devait être composée uniquement des salariés des agences concernées ainsi que des élus du CSE (un par OS). Pour faciliter la parole des salariés, la direction n'a pas trouvé mieux que s'inviter à cet échange ! Le DR de la Seine et Marne, le DR du Val de marne, la RRS ... Allant jusqu'à organiser le temps de parole de chacun.

Mais la parole était libre ! Quelle mascarade !

La direction s'est immiscée dans cette commission ad' hoc et s'est octroyée la parole afin de distiller ses contre-vérités et tuer dans l'œuf toute demande des salariés ne correspondant pas à son programme « d'harmonisation » des horaires et n'a remis aucun document probant concernant ce dernier.

Après avoir entendu les salariés des agences concernées, la commission a émis une opposition à la dénonciation de l'accord relatif aux horaires variables sur ces 10 agences. La **CFDT** est, elle aussi, opposée à cette dénonciation d'horaires variables.

Respecter les nouveaux horaires ne sera pas toujours simple, pour ceux qui ont des enfants à déposer le matin ou chercher le soir, pour qui circule en voiture et subit les bouchons, mais la direction est comme vous le savez très généreuse et sera « arrangeante ».

Rappel qui a son importance : avec l'accord « horaires variables », par définition, il n'existe pas de retard au sein d'une plage mobile. C'est un **écrit** non contestable.

En revanche, lorsqu'il n'y a pas d'accord, le moindre retard est passible d'une sanction. Mais la direction est arrangeante ! Parole ! Parole !!



La direction a subtilisé les badgeuses et les règlements horaires variables de ces agences et feint maintenant ne pas être au courant de cette situation ! Les horaires variables n'existent plus mais l'harmonisation des horaires est actée pour le 1<sup>er</sup> septembre.

### **Le droit d'expression chez LCL :**

Aussi, elle fait disparaître petit à petit le droit d'expression, dont les comptes rendus « écrits » sont de bons indicateurs sur les conditions de travail pour vos élus et obligent une action de la part de la direction.

Aussi, nous vous incitons à réclamer la tenue et à participer aux prochaines réunions de droit d'expression qui auront lieu le :

- Jeudi 25 juillet
- Jeudi 26 septembre
- Jeudi 28 novembre

A noter : du fait de la date de notre publication, nous n'avons pas repris ci-dessus la date du 23 mai, bonne occasion pour vous de vérifier si vous avez pu bénéficier de cet instant d'échanges dans vos sites et agences.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contactez vos élus **CFDT**.

### **Jeux Olympiques – Paralympiques 2024 :**

Un guide collaborateur va être prochainement publié. Des mesures seront appliquées en fonction des scénarii : Souplesse sur les horaires, ajustement du service à la clientèle, fermeture temporaire totale ou partielle de l'agence (travail dans une autre agence ou télétravail), recours au télétravail pour les services support et centraux. Les agences en zones rouges par les épreuves, la cérémonie d'ouverture seront fermées temporairement.

Pour plus de renseignements contactez vos élus **CFDT**

### **PPV de 400 Euros brut ? Quoi de neuf ?**

La direction de GPSE nous annonce la publication du décret mais attend l'aval du groupe, donc pour le moment pas de prime !!! Or la direction nationale est surprise de ces affirmations, pour elle le décret n'est toujours pas publié !! La direction se moque de ses salariés. Comment pouvons-nous avoir confiance en elle !!!

### **Activités Socio-culturelles**

A venir pour 2025 un week-end en Irlande pour la St Patrick, un Week-End (Futuroscope ou Center Park) séjour vacances d'avril (Turquie ou Sicile).

### **Heure Fête des Mères et Heure de Solidarité**

L'heure de fête des mères est à récupérer avant fin juin, l'heure de Solidarité avant fin juillet.

